



**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE  
SOUS DIRECTION DE L'INSERTION ET DE LA SOLIDARITE  
SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION  
(SEPLEX)**

**2021 DASES 108** : Subventions 4 333 865 à 10 opérateurs (8 associations, 1 fondation et 1 organisme) pour le fonctionnement de 15 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance à destination des personnes et des familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris. Subvention 217 124 € en investissement, Conventions

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le 3 juillet 1996 la Ville de Paris, l'État, et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) signaient une convention tripartite mettant en place le dispositif des Espaces Solidarité Insertion (ESI), réseau d'accueils de jour parisiens destinés à recevoir, de manière inconditionnelle, tous ceux que les difficultés de l'existence ont conduit à un état de très grande précarité et de grande exclusion. Afin de suivre l'application de cette convention, un Comité tripartite a été créé entre la Ville de Paris, l'État et la RATP.

Renouvelée en 2013 puis en 2018, la convention tripartite fixe les modalités de fonctionnement et de financement du dispositif. Elle prévoit une participation paritaire de l'État et de la ville de Paris aux dépenses de fonctionnement des ESI, ainsi que la participation de la RATP à leurs dépenses d'investissement et d'équipement. Y est annexé un cahier des charges définissant les conditions générales de fonctionnement et les modalités de l'accueil du public dans ces structures. Enfin, des conventions bilatérales entre la Ville de Paris et chaque gestionnaire d'ESI mettent en œuvre la convention tripartite.

Devenu acteur essentiel de la prise en charge de l'urgence sociale dans la capitale, le réseau des ESI s'est développé en cohérence avec les objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, en particulier de son engagement intitulé « mieux répondre aux besoins des personnes en situation de rue ». En effet le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion (2015-2020) a permis d'accélérer et de développer l'offre et les prestations des ESI, notamment en promouvant les consultations de santé ou juridiques pour assurer un premier accès aux droits dans ces structures ou en apportant une réponse à la situation des familles en situation de rue par la création en 2017 un second ESI famille suivi

d'un troisième en décembre 2019. Dans le cadre des travaux sur le nouveau Pacte, la Ville et ses partenaires s'appuient sur ce réseau au plus proche des personnes en situation de rue.

Accueillant, proposant des prestations, accompagnant des personnes, souvent fortement désocialisées, dans la reconstruction de leur identité et de leur projet, l'objectif des Espaces Solidarité Insertion est, le moment venu, de réorienter ces publics vers les services de droit commun. Dans l'intervalle, ces structures offrent des prestations –d'accompagnement social, d'hygiène, sanitaire et/ou médicale – adaptées aux besoins des personnes reçues

Au cours de l'année 2020, malgré la crise sanitaire, le dispositif a globalement comptabilisé plus de 325 000 passages d'usagers, plus de 52 000 douches, près de 15 000 lessives, environ 6 500 consultations médicales et paramédicales, et enfin plus de 15 000 entretiens sociaux formalisés. À ce jour, seize accueils de jour se sont vus reconnaître la qualité d'« Espace Solidarité Insertion » par le Comité tripartite. Trois ESI sont spécifiquement dédiés à l'accueil des familles, dont l'ESI Bonne nouvelle qui dispose d'un volet protection de l'enfance spécialisé, géré par l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) en lien avec le CASP.

Durant la période de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, la plupart des ESI ont adapté leurs missions : les uns ont proposé un accueil hors les murs, d'autres ont développé de la distribution alimentaire ou des maraudes, certains ont maintenu l'accès aux douches. La plupart a conservé l'accès des publics aux services de domiciliation. A l'occasion du déconfinement, les ESI ont à nouveau modifié leur modalités d'accueil du public, afin d'offrir le maximum de prestations tout en garantissant le respect des mesures sanitaires.

En juin 2021, un nouvel ESI a ouvert, l'ESI « Clos Feuquières », géré par l'association Aurore, cette ouverture fait l'objet d'une convention de fonctionnement et d'une convention d'investissement

Ce projet de délibération porte sur quinze des seize ESI : « la maison dans le jardin » du GIP SAMU SOCIAL fera l'objet d'un projet de délibération ultérieur, portant sur l'ensemble des dispositifs du Samu Social.

Au vu de ces éléments et au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte de lutte contre la grande exclusion, je vous propose de fixer le montant des subventions de fonctionnement allouées par la ville de Paris aux gestionnaires des 15 ESI à 4 333 865 € au titre de l'année 2021 pour les ESI, en reconduction par rapport à 2020 : « La Maison du Partage », « Halte Femmes », « Espace solidarité Halte aux femmes battues », « Chez Monsieur Vincent », « La Maison dans la Rue », « René Coty et Halle Saint-Didier », « Agora », « Boutique Solidarité Bichat », « Traversière », « Familles Pitard », « Familles Georgette Agutte », « familles Bonne nouvelle » « ESI L'Arche d'Avenir » et « Clos Feuquières ; ainsi que pour le volet protection de l'Enfance de l'ESI Bonne Nouvelle.

Par ailleurs, je vous demande de m'autoriser à signer avec Aurore, gestionnaire de l'ESI « Clos Feuquières » une convention de fonctionnement et une convention d'investissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs , de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**

Annexe

LISTE DES ACCUEILS DE JOUR

LABELLISÉS « ESPACES SOLIDARITÉ INSERTION » (E.S.I.)

AU 27/07/2021

- 1\* « ESI La Maison du Partage », géré par la « Fondation de l'Armée du Salut », situé 32 rue Bouret à Paris 19<sup>ème</sup> ;
- 2\* « ESI Halte Femmes », géré par l'association « Aurore » situé 18 passage Raguinot à Paris 12<sup>ème</sup> ;
- 3\* « ESI Chez Monsieur Vincent », géré par l'association « Aux Captifs La Libération », situé 10 rue de Rocroy à Paris 10<sup>ème</sup> ;
- 4\* « ESI La Maison dans la Rue », géré par l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP), situé 18 rue Picpus à Paris 12<sup>ème</sup> ;
- 5\* « ESI famille Bonne Nouvelle », géré par l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP), et par l'Œuvre de Secours aux Enfants. situé 9 rue Thorel à Paris 2<sup>ème</sup> ;
- 6\* « ESI Halle Saint Didier », géré par le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris », situé 23 rue Mesnil à Paris 16<sup>ème</sup> ;
- 7\* « Centre René Coty », géré par le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris », situé 6 avenue René Coty à Paris 14<sup>ème</sup> ;
- 8\* « ESI Agora », géré par l'association « Emmaüs Solidarité », situé 32 rue des Bourdonnais à Paris 1<sup>er</sup> ;
- 9\* « ESI Boutique Solidarité Bichat – La Maison dans la Rue », géré par l'association « Emmaüs Solidarité », situé 35 rue Bichat, à Paris 10<sup>ème</sup> ;
- 10\* « ESI Famille Pitard », géré par l'association « Emmaüs Solidarité », situé 2/4 rue Georges Pitard à Paris 15<sup>ème</sup> ;
- 11\* « ESI Traversière » », géré par l'association « Emmaüs Solidarité; situé 15 rue Traversière à Paris 12<sup>ème</sup>
- 12\* « ESI Espace Solidarité », géré par l'association « Halte Aide aux Femmes Battues », situé 17 rue Mendelssohn à Paris 20<sup>ème</sup> ;
- 13\* « ESI Arche d'Avenir », géré par l'association « Œuvres de la Mie de Pain », situé 113 rue Régnault à Paris 13<sup>ème</sup>.
- 14\* « ESI La Maison dans le jardin », géré par le GIP « SAMU social de Paris », situé 35 avenue Courteline à Paris 12<sup>ème</sup>.
- 15\* « ESI famille Georgette Agutte », géré par l'association Société philanthropique, situé 9-11 rue Georgette Agutte à Paris 18<sup>ème</sup>.
- 16\* « ESI Clos Feuquières » géré par l'association Aurore, 20 Rue du Clos Feuquières à Paris 15<sup>ème</sup>